

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

COMITÉ EXÉCUTIF

PROCÈS-VERBAL de la deux cent cinquante-septième réunion du Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le lundi 18 octobre 2004 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, local E-2610.

Confirmé le 1^{er} novembre 2004.

Procès-verbal de la deux cent cinquante-septième réunion du Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le lundi 18 octobre 2004 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, local E-2610.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
GIROUX, Jean-Pierre Membre socio-économique	X	
LABINE, Serge Membre socio-économique	X	
OUÉDRAOGO, Ismaël Étudiant - Bacc. en génie informatique	X	
RANCOURT, Francine Professeure - Département des sciences administratives	X	
WHYTE, Francis R. Recteur	X	
 <u>PERSONNES CONVOQUÉES :</u>		
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
GRAND-MAÎTRE, Hélène Vice-rectrice à l'administration et aux ressources	X	
 <u>INVITÉS :</u>		
BOUDREAU, Claude Directeur Communications et recrutement	X	
PRÉSEAUULT, Paul Directeur Service des finances	X	(point 6)
WAGNER, Robert Directeur Service des ressources humaines	X	(point 3)
 <u>SECRÉTAIRE :</u>		
BONDU, Micheline Secrétaire général	X	

Le président du Comité exécutif, monsieur Francis R. Whyte, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 16 h 30.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par monsieur Serge Labine, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la deux cent cinquante-sixième réunion :
 - 2.1 Adoption
 - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Recommandation du Service des ressources humaines relativement au dossier de rendement d'une employée du personnel de soutien
- 4.- Nomination d'un(e) chargé(e) de projet en développement et en formation continue (Innovation et entrepreneuriat) au Bureau de liaison université-milieu
- 5.- Engagement d'une préposée au service à la clientèle au Bureau du registraire
- 6.- Avis au recteur concernant le projet de budget du fonds de fonctionnement pour l'année 2004-2005
- 7.- Prochaine assemblée
- 8.- Levée de l'assemblée

2.- Procès-verbal de la deux cent cinquante-sixième réunion

2.1 Adoption

Sur proposition de monsieur Serge Labine, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la deux cent cinquante-sixième réunion sans modification.

2.2 Affaires en découlant

Le recteur informe les membres du Comité exécutif qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la deux cent cinquante-sixième réunion, les suites régulières ont été données.

3.- Recommandation du Service des ressources humaines relativement au dossier de rendement d'une employée du personnel de soutien

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe les membres du Comité exécutif que le 27 septembre dernier, l'Université remettait en mains propres une lettre à une employée du personnel de soutien l'informant de sa suspension avec traitement, afin de permettre à l'Université de faire enquête et de vérifier les faits et événements dont elle a eu connaissance le ou vers le 22 septembre 2004, concernant des manquements à son devoir de diligence, de compétence et à son

attitude dans son milieu de travail et envers son supérieur immédiat. L'Université lui a indiqué alors qu'elle l'aviserait de sa position ou de sa décision concernant ces événements dès qu'une enquête interne sera terminée. En date du 18 octobre, cette employée est toujours suspendue avec traitement et le Service des ressources humaines vient de compléter son rapport d'enquête interne relativement aux événements qui lui sont imputés.

L'Université doit donc prendre position relativement à cette employée, à la lumière des informations recueillies au cours de cette enquête et de la recommandation du Service des ressources humaines.

L'assemblée siège à huis clos sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par monsieur Serge Labine. Ensuite, sur proposition de monsieur Serge Labine, appuyée par monsieur Francis R. Whyte, le huis clos est levé.

Selon l'article 2.11.2a) du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais, madame Francine Rancourt s'abstient de voter.

*La mention « **Nominatif** » est inscrite au dossier et ce, en vertu de la Loi sur l'accès à l'information.*

Après délibérations, sur proposition de monsieur Francis R. Whyte, appuyée par monsieur Serge Labine, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 257-CX-1120 concernant la recommandation du Service des ressources humaines relativement au dossier de rendement d'une employée du personnel de soutien, laquelle est jointe en appendice.

4.- Nomination d'un(e) chargé(e) de projet en développement et en formation continue (Innovation et entrepreneuriat) au Bureau de liaison université-milieu

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe les membres du Comité exécutif que suite à la vacance, ainsi qu'à la pertinence de maintenir le poste de chargé(e) de projet en développement et en formation continue au Bureau de liaison université-milieu, le Service des ressources humaines a procédé à l'affichage dudit poste. La recommandation du directeur du Service des ressources humaines est à l'effet de retenir la candidature de madame Pascale Bergeron à titre de chargée de projet en développement et en formation continue au Bureau de liaison université-milieu.

Après délibérations, sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par monsieur Francis R. Whyte, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 257-CX-1121 concernant la nomination d'une chargée de projet en développement et en formation continue au Bureau de liaison université-milieu (**Pascale Bergeron**), laquelle est jointe en appendice.

5.- Engagement d'une préposée au service à la clientèle au Bureau du registraire

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe les membres du Comité exécutif que suite à la vacance, ainsi qu'à la pertinence de maintenir le poste de préposé(e) au service à la clientèle au Bureau du registraire, le Service des ressources humaines a procédé à l'affichage dudit poste. La recommandation du directeur du Service des ressources

humaines est à l'effet de retenir la candidature de madame Kathleen Mantha à titre de préposée au service à la clientèle au Bureau du registraire.

Après délibérations, sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par monsieur Jean-Pierre Giroux, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 257-CX-1122 concernant l'engagement d'une préposée au service à la clientèle au Bureau du registraire (**Kathleen Mantha**), laquelle est jointe en appendice.

6.- Avis au recteur concernant le projet de budget du fonds de fonctionnement pour l'année 2004-2005

Le recteur rappelle aux membres du Comité exécutif qu'il doit prendre avis du Comité exécutif sur le projet de budget de fonctionnement de l'Université et ce, en vertu du processus de préparation budgétaire en vigueur.

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources rappelle également que le 15 juin 2004, le Conseil d'administration, par sa résolution 277-CA-4009, demandait de surseoir à l'adoption du budget de fonctionnement pour l'année 2004-2005. Cette dernière présente les modifications effectuées au budget initialement déposé en juin dernier afin de le déposer pour adoption à l'Assemblée des gouverneurs du 3 novembre 2004.

Le budget déposé en juin dernier prévoyait une insuffisance des produits sur les charges de l'ordre de 2 288 200 \$. Le projet diminue ce manque à gagner à 1 484 927 \$.

	<u>Juin 2004</u>	<u>Révisé Octobre 2004</u>	<u>Écart</u>
Produits	44 010 000 \$	44 853 273 \$	843 273 \$
Charges	<u>46 298 200 \$</u>	<u>46 338 200 \$</u>	<u>40 000 \$</u>
Insuffisance des produits	<u>(2 288 200 \$)</u>	<u>(1 484 927 \$)</u>	<u>803 273 \$)</u>

Les paramètres budgétaires modifiés depuis juin 2004 sont les suivants :

Modification de la pondération pour le calcul de la subvention liée à la clientèle étudiante

Modification de la pondération pour le calcul de la subvention en enseignement (EETP) à 1,61 versus 1,56 utilisé lors de la préparation du budget de juin 2004. Cette information a été fournie par le siège social après le dépôt du budget de juin 2004. L'effet combiné de l'augmentation prévue de la clientèle de 6 % pour la présente année à la nouvelle pondération utilisée pour le calcul de la subvention liée aux clientèles étudiantes fait en sorte d'augmenter les produits de l'ordre de 843 283 \$.

Augmentation du nombre d'activités

La croissance des effectifs étudiants pour 2004-2005 est estimée à 6 % et ne générera aucune augmentation des activités d'enseignement à être dispensées par des chargés de cours contrairement à la prévision originale de juin 2004 qui prévoyait une augmentation de budget de l'ordre de 260 000 \$ pour ces activités. Des travaux ont été entrepris afin de rationaliser l'ordre de cours. Ainsi, on vise à absorber l'ensemble de l'augmentation d'effectif étudiant de 2004-2005 prévu à l'intérieur du volume d'activités versé à l'horaire en 2003-2004.

Ajustement pour sous-budgétisation des salaires

Après analyse de la masse salariale, la sous-budgétisation reliée à la masse salariale est réduite de 1 M\$ à 0,7 M\$. On prévoit l'équivalent de 6 postes de professeur qui seront vacants pour la présente année financière pour un montant estimé à 540 000 \$. Le solde de la sous-budgétisation, soit 160 000 \$ proviendra des postes vacants, des employés en congé de maladie et du personnel administratif.

Ajustement du MEQ pour l'âge des bâtiments

Aucun montant n'est prévu au budget concernant la réclamation de 928 700 \$ au MEQ pour corriger les effets d'une règle qui donnait un âge « 0 » à nos bâtiments et nous privait des subventions versées au titre de rénovation et réaménagement des édifices. Suite aux interventions politiques, la règle a été révisée en 2004 et l'on reconnaît désormais un âge de 11,85 années ce qui rend l'UQO admissible aux subventions. La réclamation est basée sur l'application aux années antérieures de la règle en vigueur aujourd'hui afin de recouvrer ce montant non récurrent de 928 700 \$.

Enfin, les membres du Comité exécutif considèrent qu'il est de la responsabilité des membres du Conseil d'administration de l'UQO d'adopter ledit budget déficitaire de l'ordre de 1 484 927 \$ et ce, compte tenu de la stratégie de sensibilisation engagée auprès des décideurs de la région afin d'obtenir leur appui politique et également considérant que le Siège social semble décidé à supporter l'UQO afin de faire reconnaître par le MEQ son sous-financement chronique qui doit passer inévitablement par le redressement de sa base de financement et ce, avant tout réinvestissement financier dans l'Université.

De plus, le Conseil d'administration du 25 octobre prochain sera invité à mandater officiellement le président du Conseil d'administration, monsieur Serge Labine, afin de requérir du ministère de l'Éducation les corrections requises pour rétablir le financement de l'Université du Québec en Outaouais et ce, lors d'une rencontre déjà sollicitée à cet effet avec le ministre de l'Éducation, monsieur Pierre Reid.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean-Pierre Giroux, appuyée par monsieur Ismaël Ouédraogo, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 257-CX-1123 concernant l'avis au recteur concernant le projet de budget du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour 2004-2005, laquelle est jointe en appendice.

7.- Prochaine assemblée

La prochaine réunion ordinaire est prévue pour le lundi 1^{er} novembre 2004 à 12 h 15, s'il y a lieu.

8.- Levée de l'assemblée

Sur proposition de monsieur Serge Labine, appuyée par monsieur Jean-Pierre Giroux, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 16 h 50.

Le président

Le secrétaire